



## Mise à disposition d'une tablette tactile et d'un dock d'accueil (clavier), à titre expérimental.

### Convention de mise à disposition entre

#### Les parties :

Le Centre Information Jeunesse du Val d'Oise, 1 place des Arts 95000 CERGY

Représentant légal : ELIE LEPORI

Et

«Structure Info Jeunes», «adresse»:

SIS JOLY - LE NOUVER, 23-25 Allée des Écoliers

représentée par le référent Tablette, en la personne de

Référent Tablette : DIAWARA VALET HAWA

Référent légal : HERVE FLORCZAK

#### L'objet de la convention :

Le Centre Information Jeunesse du Val d'Oise met à disposition, ce jour, une tablette numérique Lenovo Tab P11 plus ainsi qu'un clavier dock (ref) HALLJLYF

Cette tablette est à destination de la structure, dans le cadre des démarches numériques liées à celle-ci et de tous travaux nécessitant une communication à distance via le Wifi, via des outils tels que l'espace d'échange du réseau infojeunes95.ning.com, ainsi que les outils professionnels des conseiller.es en Information Jeunesse.

Le CIJ95 assume pleinement la responsabilité du choix des outils conseillés et / ou téléchargés sur son conseil.

Cette tablette fait partie d'une flotte départementale administrée et sécurisée par le CIJ95 via la plateforme MDM EDUCATION unique IDRUIDE qui offre la gestion des applications, des identités et des règles de sécurité de tous les appareils.

**DOCUMENT À COMPLETER PAR SIJ et CIJ95**

l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure de se confronter aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

**La durée :**

Cette tablette est livrée ce jour. Le renouvellement de l'appareil, par un modèle équivalent et prenant en compte l'actualité matérielle numérique, se fera au bout de deux ans, sous réserve de la restitution de l'appareil mis à disposition ce jour, utilisable et non détérioré (et sous réserve de l'obtention d'une subvention dédiée).

Cependant, si un problème matériel, ou une quelconque anomalie venait à apparaître dans la période de mise à disposition, la garantie liée à l'appareil prendrait effet, sous réserve de la définition du Fournisseur Lenovo Digital Rivers, et dans la durée de deux années suivant la date de l'achat.

Le CIJ du Val d'Oise ne sera pas tenue responsable du contenu incorporé après la date de livraison de la tablette. En ce sens, toute infraction à la loi, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés (Loi n° 78-17, modif 2018) ou violation des protocoles RGPD, ne concerneraient que la structure détentrice de l'appareil.

Fait en deux exemplaires, le « ..... » à .....

Pour le CIJ95

Pour la structure